

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 22 FÉVRIER 2021**

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Clermont, tenue le lundi 22 février 2021 à 19 h 30.

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le conseil municipal de la Ville de Clermont siège en séance extraordinaire ce lundi 22 février 2021 par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

*Monsieur Rémy Guay, conseiller*  
*Monsieur Luc Cauchon, conseiller*  
*Madame Nadine Tremblay, conseillère*  
*Madame Josée Asselin, conseillère*  
*Madame Solange Lapointe, conseillère*  
*Monsieur Bernard Harvey, conseiller*

*Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon*

Étaient également présents :

*Madame France D'Amour, directrice générale*  
*Monsieur Nicolas Savard, directeur des loisirs*

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** **RÉSOLUTION NO 12100-02-21**

---

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour transmis soient adoptés.

1. **Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation du procès-verbal (aucun)**
4. **Appel d'offres, soumissions et contrats**
  - 4.1 Appel d'offres skatepark – octroi de contrat
5. **Administration, finances et ressources humaines**
6. **Travaux publics**
  - 6.1 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
7. **Urbanisme et environnement**
8. **Sécurité publique**
9. **Loisirs, culture et tourisme**
10. **Avis de motion et règlements**
11. **Comptes**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**
13. **Levée de l'assemblée**

### **3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS ET CONTRATS**

#### **4.1. APPEL D'OFFRES SKATEPARK – OCTROI DE CONTRAT** **RÉSOLUTION NO 12101-02-21**

---

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 22 FÉVRIER 2021**

---

CONSIDÉRANT la résolution 12073-01-21 autorisant la Ville de Clermont a procédé à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour l'aménagement d'un skatepark et d'un pumptrack;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue à l'ouverture des soumissions le 12 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'analyse qualitative à la réunion du comité de sélection, l'entreprise s'est qualifiée à plus de 70 points;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et la conformité du soumissionnaire Tessier Récréo-Parc;

CONSIDÉRANT QUE le projet de skatepark et de pumptrack est prévu au budget 2021;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS d'octroyer le contrat pour l'aménagement d'un skatepark et d'un pumptrack à Tessier Récréo-Parc au montant de 149 999,41 \$ taxes non incluses;

De transmettre une copie de la présente résolution à Tessier Récréo-Parc.

### **5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

### **6. TRAVAUX PUBLICS**

#### **6.1. PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE – SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ELECTORALE RÉSOLUTION NO 12102-02-21**

---

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement à la municipalité en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 22 FÉVRIER 2021**

---

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil de la ville de Clermont approuve les dépenses d'un montant de 12 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**8. SÉCURITÉ INCENDIE**

**9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

**10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

**11. COMPTES**

**12. DIVERS**

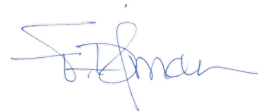
**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE  
RÉSOLUTION NO 12103-02-21**

---

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON QUE l'assemblée soit levée à 19 h 44.



**Jean-Pierre Gagnon  
Maire**



**France D'Amour  
Directrice générale**

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



**France D'Amour  
Directrice générale**